



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/15

Reçu en Préfecture le : 27/10/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 26 octobre 2015**  
**D-2015/517**

***Aujourd'hui 26 octobre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 17h10 à 17h20

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Madame Ana maria TORRES, Madame Sandrine RENU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE

## **Acquisition, maintenance et évolution des autocommutateurs de la Ville de Bordeaux et du CCAS. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DGINSI) a en charge l'évolution, la maintenance et la sécurité des architectures informatiques mais également de télécommunication de la Ville de Bordeaux et du CCAS.

Les infrastructures de télécommunication sont au nombre de 16 pour la Ville de Bordeaux et de 5 pour le CCAS.

En 2011, à la suite d'une consultation, la Société SPIE avait été retenue dans le cadre du marché 2011-M110262 arrivé à échéance afin assurer la fourniture et la maintenance des autocommutateurs de la Ville de Bordeaux et du CCAS.

La disponibilité et la continuité de service attendues du fonctionnement du système de télécommunication municipal et du CCAS nécessitent une organisation performante et rigoureuse de prévention des incidents et de dépannage de ces matériels. Pour répondre à ces exigences, il est fait appel à des prestataires spécialisés avec pour objectifs l'accroissement continu du service rendu et une réduction significative de l'indisponibilité de ces matériels stratégiques en cas de dysfonctionnement et ce dans le cadre d'objectifs qualité définis.

Par délibération n°2015/151 du 30 mars 2015 vous avez autorisé la Ville de Bordeaux à constituer un groupement de commandes avec le CCAS afin de globaliser les besoins communs dans un seul cahier des charges.

La Ville de bordeaux a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est la fourniture de prestations de maintenance des autocommutateurs, leur évolution et la fourniture de nouveaux matériels pour la Ville de Bordeaux et le CCAS.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la société SPIE COMMUNICATIONS.

Le marché à bons de commandes sera conclu selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics sans minimum ni maximum sur une durée de un an renouvelable trois fois sans excéder 4 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020 (Administration Générale de la collectivité), comptes 2183, 2051, 6156.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**